

15ème législature

Question N° : 18406	De M. Jean-Louis Masson (Les Républicains - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse > Politique pour un enseignement adapté aux jeunes sourds et aveugles	Analyse > Politique pour un enseignement adapté aux jeunes sourds et aveugles.
Question publiée au JO le : 02/04/2019 Date de changement d'attribution : 11/08/2020 Question retirée le : 01/09/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur l'avenir du service public d'éducation et d'enseignement spécialisé pour les jeunes sourds et jeunes aveugles. En effet, alors qu'un consensus existe pour affirmer la nécessaire construction d'une école réellement inclusive, dans le cadre de projets de scolarisation qui allient les différents dispositifs au sein des instituts nationaux de jeunes sourds (INJ), de l'Institut national des jeunes aveugles et de l'éducation nationale, en s'adaptant aux besoins spécifiques tant pédagogiques, qu'éducatifs, que du point de vue de l'acquisition d'une autonomie au sens large de chaque enfant, les professionnels et les usagers constatent qu'au nom de ces belles intentions des modifications et la suppression de certains dispositifs sont menées de manière précipitée et sont réalisées sans concertation nationale ni avec les personnels, ni avec les parents qui connaissent pourtant bien les besoins particuliers de ces jeunes, mais aussi sans préparation de l'éducation nationale. La précipitation avec laquelle ces projets sont gérés, combinée aux contraintes budgétaires qui pèsent sur les INJ et sur l'éducation nationale, est désastreuse. Les organisations syndicales et les parents d'élèves attendent la mise en œuvre au plan national d'un véritable dialogue social, assorti d'une authentique négociation, sur la place des INJ et le rôle qu'ils peuvent jouer dans la construction de l'école inclusive. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles ce dialogue n'a, pour le moment, pas été possible et de lui préciser les mesures qu'elle entend prendre afin de construire rapidement une politique cohérente de l'enseignement spécialisé qui tienne compte de de la situation particulière des jeunes sourds et des jeunes aveugles et malvoyants.